



MATIÈRES LAITIÈRES

Un bulletin mensuel pour les producteurs laitiers du Nouveau Brunswick.



DANS CE NUMÉRO

Messages P5

Comités mis à jour

Mise à jour du marché

Et plus ...

Championnats Provinciaux de Hockey

En mars, le PLNB sera le commanditaire principal des tournois provinciaux de hockey féminin et mineur. Chaque année, ces tournois sont organisés par des patinoires communautaires et des associations de hockey sélectionnées, avec plus de trente tournois organisés à travers la province.

La PLNB cherchera des producteurs laitiers pour assister aux derniers matchs et remettre leurs bannières de championnat aux équipes gagnantes. Une fois les emplacements de tous les tournois finalisés, un courriel sera envoyé aux producteurs. Si vous voyez un tournoi sur la liste dans votre région, veuillez envisager de contacter Promotions PLNB pour savoir comment vous pouvez vous impliquer. C'est une autre façon pour les producteurs laitiers de démontrer leur engagement fort à soutenir les communautés à travers le Nouveau-Brunswick.



PRIX MOYEN DECEMBRE 2025	DATE LIMITE DE LA BOURSE DE CRÉDITS	DATE LIMITE DE LA BOURSE DE QUOTAS:
\$103.03/hl or \$22,13/ kg de MG MG 4,6547 kg/hl, Prot. 3,4429 kg/hl LAS 5,8836kg/hl	16h00 le 19 janvier 2026 SVP soumettez vos offres sur le portail PLNB— www.nbmilk.org	16h00 le 2 fevrier 2026 Veuillez envoyer vos mises ou offres par courriel au quota@nbmilk.org

Mise à jour du marché

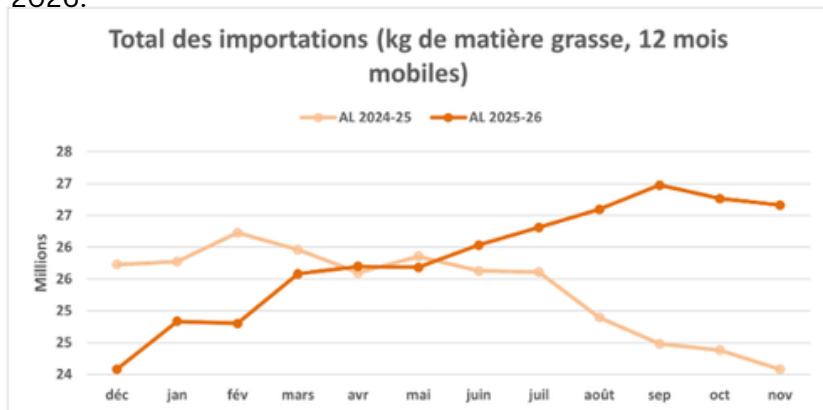
La CCL publie une mise à jour mensuelle du marché son site web.

Ces rapports sont disponibles au lien suivant :

<https://www.cdc-ccl.ca/en/2025-market-updates>

Aperçu de novembre 2025 :

- Les prévisions des besoins totaux indiquent une croissance moyenne de 1,7 % pour la période de septembre 2025 à août 2026.
- Les besoins totaux pour les 12 mois se terminant en novembre 2025 étaient supérieurs de 4,17 % à ceux des 12 mois précédents et ont enregistré une augmentation de 7 % depuis octobre 2025.
- Comparativement à octobre 2025, la consommation apparente a diminué pour tous les produits laitiers, sauf le fromage et le beurre, qui ont tous deux connu des augmentations significatives de 5,8 % et 18,4 % respectivement. Pour les 12 mois se terminant en novembre 2025, le yogourt, le fromage et le beurre ont tous enregistré des augmentations importantes, tandis que les autres catégories ont connu des baisses.
- Le quota total a augmenté de 6,0 % par rapport à octobre 2025 et a enregistré une hausse de 3,8 % pour les 12 mois se terminant en novembre 2025.
- La production P10 a augmenté de 0,96 % en novembre par rapport à octobre 2025, mais a enregistré une hausse de 3,71 % pour les 12 mois se terminant en novembre 2025.
- Les stocks de beurre ont diminué de 2 221 tonnes par rapport à octobre 2025 pour atteindre 35 216 tonnes. Les stocks de beurre devraient se situer autour de 39 000 tonnes en août 2026.



PLNB OFFICE 506-432-4330

Steve Michaud <i>Directeur général</i>	Ext. 22
Ashley Baskin <i>Analyste des politiques</i>	Ext. 23
Veronica McEwen <i>Transports</i>	Ext. 24
Luke Chase <i>Services aux producteurs</i>	Ext. 25
Delaney Lewis <i>Commis de bureau</i>	Ext. 26
Katie Bleakney <i>Coordinatrice promotion</i>	Ext. 27
Natasha McKillop <i>proAction</i>	Ext. 28

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Wietze Dykstra <i>Président</i>	506-325-8192
Gilbert Matheson <i>1er Vice</i>	506-434-2357
Becky Perry <i>2ième vice</i>	506-435-0651
Denis Cyr <i>Nord-ouest</i>	506-426-0788
George Wesselius <i>Moncton</i>	506-227-0463
John Schuttenbeld <i>Fredericton</i>	506-461-9254
John Best <i>Woodstock</i>	506-425-0765
Mike Bouma <i>Nord-est</i>	506-547-5843
Paul Gaunce <i>Itinérant</i>	506-650-9595

MISSION PLNB

Représenter les intérêts des producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick dans leur quête d'exploitation de fermes laitières durables qui produisent du lait de haute qualité dans le cadre d'un système de gestion de l'offre.

ÉVÈNEMENTS

Réunion du conseil d'administration du PLNB
Le 27-28 janvier, 2026

Programme Producteurs débutants

Les personnes intéressées doivent soumettre leur plan d'affaires de 5 ans et leurs frais de demande non remboursables de 100 \$ à l'Office du PLNB au plus tard le 20 janvier 2026. Le plan d'affaires doit comprendre les éléments suivants : des états des résultats pro forma, des états des flux de trésorerie et des bilans pour deux ans ; suffisamment de détails sur la structure de propriété et la gouvernance de l'entreprise ; une description de l'entreprise laitière proposée ; l'éducation acquise par le ou les candidats ; et l'expérience agricole du demandeur. Les demandeurs sont également tenus de fournir une lettre signée par tous leurs prêteurs indiquant qu'ils ont vu et examiné le plan d'affaires et qu'ils acceptent de fournir le financement stipulé dans le plan.

Mise à jour sur le PPDPL

Que les lettres pour le Programme de paiements directs pour les producteurs laitiers (PPDPL) pour l'année 2025-2025 ont été envoyées par la poste le 12 novembre 2025. Vous pouvez vous inscrire avec les codes fournis dans votre lettre. Votre inscription remplie et signée doit être soumise au plus tard le 31 mars 2026 pour que vous puissiez recevoir votre paiement pour l'année 2025-2026.

Aucun prélevé promotionnel

En décembre 2025, les producteurs ne verront aucun prélevé promotionnel déduite de leurs paiements de lait. Ce congé unique du prélevé est en vigueur pour la production de décembre 2025 et sera appliqué à la paye de lait de janvier.



PERSONNES-RESSOURCES POUR L'ANALYSE DES ÉCHANTILLONS

Contacts trouvés à la dernière page.

ACHETER ET VENDRE

À vendre via un transfert d'exploitation agricole permanente de la licence du producteur et de son quota nécessitant la relocation à un nouveau site de ferme. Quota quotidien de 126.93 Kgs

Contact:

Lee Bell
Redbridge Holsteins Ltd.
506-328-5732
lbell6432@gmail.com

S'il vous plaît envoyer vos petites annonces à nbmilk@nbmilk.org

Mise à jour des comités du PLNB

Les représentants des divers comité du conseil du PLNB pour 2026 ont été finalisés. Voir la liste ci-dessous. Ces comités jouent un rôle important en appuyant le travail du PLNB et en veillant à ce que les voix des agriculteurs à travers la province soient représentées.

Message P5

– hausse du quota en décembre et modifications apportées à la politique de paiement relative aux solides non-gras (SNG)

Afin de maintenir la production actuelle de matières grasses de P5 pour 2026, les offices de mise en marché des provinces du P5 ont convenu d'émettre 1 % de quota accessible à tous les producteurs le 1er décembre 2025.

De plus, les offices de mise en marché des provinces du P5 ont approuvé la modification de la politique de paiement SNG/G des protéines du niveau 2, qui seront payées au prix mensuel 4a plus 3,00 \$ par kg, à compter du 1er janvier 2026.

Le changement dans la préférence des consommateurs pour les produits laitiers riches en protéines (par exemple, le yogourt) depuis le début de 2025 a augmenté la demande des protéines sur le marché plus rapide que d'habitude. Ce changement de demande se produit en même temps que la baisse continue du ratio de production qui a entraîné des changements dans la quantité de protéine disponible pour tous les marchés et un meilleur rendement pour les surplus de SNG. Dans le cadre de l'évaluation continue des paramètres de la politique de paiement des composants, il a été conclu que, pour répondre à la demande récente du marché en protéines, qu'un revenu supplémentaire sera versé en protéines dans le niveau 2. Le 3,00 \$/kg supplémentaires sur la protéine au niveau 2 augmentera la valeur de la protéine produite jusqu'au ratio maximal de 2,20 et entraîner une légère baisse du prix des protéines du niveau 1. Des renseignements supplémentaires seront fournis sur l'impact aux producteurs.

La baisse plus rapide que prévu du ratio de production agricole, qui génère moins d'excédents, la croissance des marchés rentables, qui utilisent les SNG et une meilleure recette globale pour la diminution des excédents des SNG, ont conduit les offices provinciaux du P5 à mettre en œuvre le changement de politique susmentionné.

Les objectifs de la politique de paiement des composants restent les mêmes : mieux refléter les revenus du marché et les composants qui contribuent le mieux au rendement, limiter la croissance des excédents des SNG et maintenir la qualité des composants laitiers, tout en visant à assurer une plus grande équité entre les producteurs.

Le comité du quota P5 continuera d'évaluer la politique de paiement et d'actualiser ses paramètres si nécessaire, afin de garantir que les objectifs continuent d'être atteints

COMITÉ	REPRÉSENTANTS
Conseil des PLC	Gilbert
Délégués au PLC	Wietze, Gilbert
proAction National	John S
Comité P10 des prix	Gilbert
Présidents P5, OS de P5, CCGAL	Wietze, Gilbert, Becky
Mise en commun P10	Wietze
Comité du marché P10	Rép. avec vote: Wietze
Comité quota du P5	Becky, Mike (Observer)
Qualité P5	John B
Comité d'exécutif des maritimes	Wietze, Gilbert, Becky
Gouvernance du conseil d'administration du PLNB	Gilbert (Chair), George, John B
Conseil de L'industrie NB	Wietze, George, Paul, Mike
Comité d'Audit	George (Chair), Denis, Mike
Program Debutant N-B	Mike, Paul, Frances Freeze, Jerry Bos
Bourses	Denis, Paul
NB Promotion	John B (Chair), John S, Becky
Lait 2020	Wietze, George, Mike
Agence du bétail	John S.
NB Alliance Agricole Conseiller	Mike
Mesures d'urgence N-B	John S

Programme de leadership laitier

On demande aux producteurs laitiers de soumettre leur nom s'ils souhaitent participer au programme de mentorat en leadership laitier du PLNB. Les personnes intéressées sont priées de soumettre leurs noms et une courte biographie au bureau des Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick par courriel (stevem@nbtmilk.org) au plus tard le 31 janvier 2026. Le programme de leadership aura lieu en mars 2026 et se poursuivra jusqu'en mars 2027 pendant cette période, les personnes sélectionnées auront l'occasion d'assister à un certain nombre de réunions du conseil d'administration du PLNB ainsi qu'à plusieurs réunions nationales, y compris la conférence sur les politiques des PLC de février 2027 et le Comité canadien de gestion de l'approvisionnement en lait. Les personnes sélectionnées verront leurs frais de déplacement, d'hébergement et de repas couverts pour participer aux réunions.

La fin de 2025 a marqué l'annonce du nouveau PDG de Holstein Canada, Greg Dietrich. Avec une vie d'engagement dans le secteur de la génétique laitière et de l'agriculture, Greg apporte une vaste expérience en leadership, une connaissance de l'industrie et un engagement fort envers les producteurs à travers le Canada. Nous attendons avec impatience la vision et le leadership qu'il apportera à Holstein Canada en 2026.

Une élection est actuellement en cours dans la circonscription **électorale du Canada atlantique pour le poste de directeur national**. Les membres situés dans ce district auront reçu un bulletin électronique ou un bulletin de vote envoyé par la poste s'ils n'ont pas accès par courriel ou une adresse courriel inscrite sur leur compte. Le vote aura lieu du **8 janvier au 8 février**, conformément aux règlements municipaux. Joignez-vous à nous pour célébrer les réalisations exceptionnelles du **Master Breeder 2025**.

L'événement sera organisé virtuellement et diffusé en direct sur Facebook et YouTube le **samedi 17 janvier 2026, à partir de 20 h HNE**.

Les candidatures pour le parrainage de section pour le Programme national des jeunes leaders 2026 sont maintenant ouvertes. Les candidatures se clôtureront le **16 janvier 2026**.

Si vous êtes actuellement inscrit à un programme postsecondaire et que vous avez une forte passion pour l'industrie laitière, postulez pour avoir la chance de recevoir 1 000 \$. **La date limite de candidature est le 23 janvier 2026**.

Joignez-vous à nous le samedi 31 janvier 2026 à 20 h (HNE) pour la toute première diffusion en direct entièrement canadienne!

Avez-vous une question ou une idée que vous souhaitez partager? Contactez Karen Versloot – directrice nationale de Holstein Canada à Atlantic kversloot@holstein.ca.



Karen Versloot
National Director for
Holstein Canada in Atlantic
kversloot@holstein.ca



The Social Media Scoop

🎬 APPEL 🎬 AU CASTING

Nous recherchons des éleveurs laitiers à l'aise sociale qui veulent aider à créer du contenu vidéo amusant et engageant pour les chaînes sociales de la PLNB cet hiver!

Si vous aimez raconter des histoires, filmer, monter – ou tout cela – nous serions ravis d'avoir de vos nouvelles.

💡 Intéressé?

Envoyez un texto au 902-877-9355 ou envoyez un courriel michelle.kempton@dfc-plc.ca



To stay in the loop, be sure to follow, comment on, and share DFNB's posts.

AUTOUR DE LA TABLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉCISIONS CLÉS

- Procès-verbaux amendés approuvés des 1er et 2 décembre 2025 et du 4 décembre 2025.
- Nous avons examiné les actions proposées concernant la résolution et décidé de ne pas apporter de changements au calendrier de l'échange de crédit.
- Approbation de la signature d'un contrat de deux ans avec Delta Fredericton pour l'AGM du PLNB.
- Approbation de la distribution de la part de 750 000 \$ du surplus d'opération de la CCL du NB via le prix moyen du PLNB une fois approuvée à l'échelle nationale.
- Assigner des administrateurs aux différents comités auxquels le PLNB est représenté.

POINTS SAILLANTS DE LA DISCUSSION

- A examiné les procès-verbaux et résolutions de l'assemblée générale générale ainsi que les actions proposées sur ces résolutions.
- Révision de la politique de quota : A examiné les commentaires des discussions de la table ronde de l'AGA et a participé à une discussion sur la fixation de principes et d'objectifs comme première étape.
- Lettre du producteur : A examiné la préoccupation concernant la clause de transfert de construction et confirmé la conformité à la politique.
- Processus d'examen de la politique de quotas P5 Sondage du conseil : Le conseil a complété les réponses au sondage pour le comité du quota P5.

DATE: JANVIER 7, 2026

PARTICIPATION

Réalisateurs : Wietze Dykstra, Gilbert Matheson, Becky Perry, Denis Cyr, George Wesselius, John Schuttenbeld, Paul Gaunce, Mike Bouma, Robert Speer (représentant NBFPC)
Personnel : Steve Michaud, Ashley Baskin (Responsable du procès verbal), Sharon Beasley (CFO Center)
Regrets: John Best

RAPPORTS ET MISES À JOUR

Rapports du directeur général: présentés par Steve Michaud
Procès-verbal de l'AGA : Révisé et modifié pour diffusion.

Finances : Présenté par Sharon Beasley

proAction: Changements sur programme de durabilité à venir en octobre 2026; informations à diffuser en janvier

Mise à jour du PLC : Nouvelle DG nommée – Annie AcMoody.
Votes électroniques du CCGAL : Révision des approbations des votes électroniques pour le budget et la distribution des remboursements du CdeP de la CCL.



RÈGLEMENT D'APPLICATION DE LA LOI SUR LES PRODUITS NATURELS

Plans de construction, d'extension, de modification, d'installation ou de remplacement

50(1) Les plans de construction, d'agrandissement ou de modification d'une ferme laitière, y compris une étable laitière, une salle de traite ou une laiterie, doivent être soumis à l'approbation de la Commission ou d'un inspecteur avant que les travaux ne soient entrepris. 50(2) Plans pour l'installation.

<http://laws.gnb.ca/en>ShowTdm/cr/2010-19/>

LAIT DE QUALITÉ

Des tests supplémentaires sont disponibles auprès de RPC. Veuillez contacter RPC directement par courriel dairy.rpc@rpc.ca Ou 506-452-1212

Les camionneurs sont licencié pour évaluer le lait. Ils ne refuse de ramasser le lait selon les règlements. Une fois votre lait est refusé, vous êtes requis de le jeté et de corriger le problème qui a contribué au refus et de nettoyer le réservoir avant d'ajouter la prochaine traite.

Les producteurs sont invités à communiquer avec les inspecteurs de la santé publique pour obtenir de l'aide afin de déterminer les causes de ce rejet.

FONDS DE PÉNALITÉ

Financement proactif : Les producteurs avisés de la deuxième infraction ou d'une infraction subséquente à la qualité du lait, avant l'imposition d'une pénalité, sont autorisés à compenser, une fois par année, le coût d'une visite d'un technicien de la qualité du lait à un maximum de 1000 \$. Les producteurs peuvent présenter une demande de financement en transmettant les factures payées au bureau du PLNB.

Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick
Rapport sommaire sur la production et le paiement pour Décembre 2025

Bourse de quota pour Janvier, 2026								
Price in Dollars	# of Sellers	Kgs Offered By Sellers	Total Cum. kgs	Difference Between Sellers/Buyers	Total Cum. kgs	Kgs Wanted By Buyers	# of Buyers	
\$24,000.00		2.9	2.9	747.0	749.9	749.9		
TOTALS	3	2.9				749.9	55	

QESP = Quota Exchange Selling Price

2.9 of 749.9 kgs wanted at or above the Quota Exchange Selling Price of \$24,000.00 were purchased.

There was a total of 2.9 kgs offered for sale and total bids to purchase of 749.9 kgs.

QESP = Le prix de vente de quota

2.9 des 749.9 kilos demandé au prix de vente de \$24,000.00 ou au dessus ont été acheté.

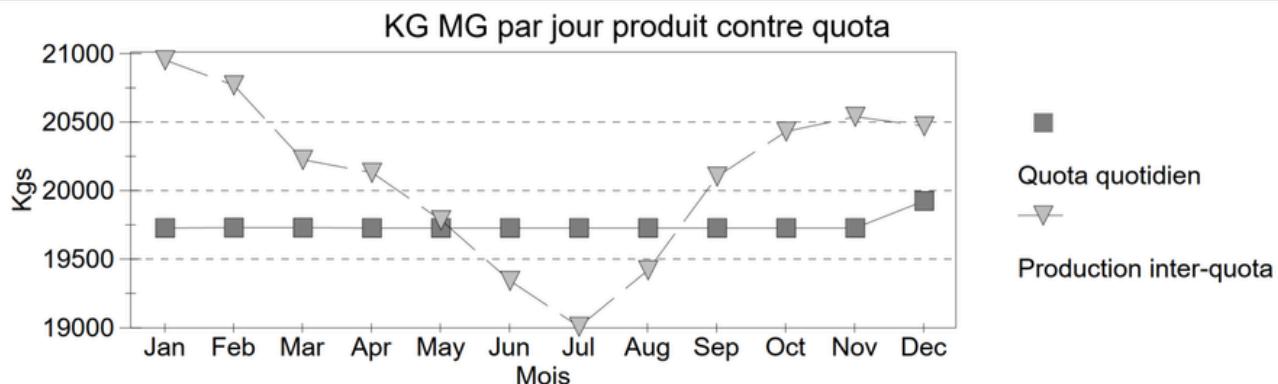
Il y avait un total de 2.9 kgs proposés à la vente

et le total des offres pour l'achat de 749.9kg.

La prochaine bourse de quota fermera à 16:00 hr Lundi le 2 Février, 2026

Les résultats seront disponibles Jeudi le 5 Février, 2026

Mois	Jan	Dec	Nov	Oct	Sept	Aout	Moy. 6 mois
Prix du vente du quota	\$24,000	\$24,000	\$0	\$0	\$0	\$24,000	\$24,000
Kilo sur l'échange	2.9	15.0	.0	.0	.0	28.7	15.5
Kilo par transfert	.0	.0	.0	.0	.0	.0	.0



COIN QUOTA

Les soumissions et les offres à la bourse de quota:

Avant 16h:00 du 1er jour ouvrables du mois sur des formulaires fournis par l'Office y compris une confirmation de fonds de votre établissement prêteur. Les producteurs ne pourront pas combiner le montant qui leur est dû sur leur état de compte avec la confirmation des fonds d'un établissement financier pour faire une mise équivalant au total des montants combinés. Les mises et les offres qui dépassent 24 000 \$ ne seront pas acceptées. Les producteurs qui vendent tout leur quota à la bourse devront verser un dépôt de garantie de 1 000 \$, qui leur sera retourné 30 jours après la date d'entrée en vigueur du transfert.

Politique sur les quotas minimums

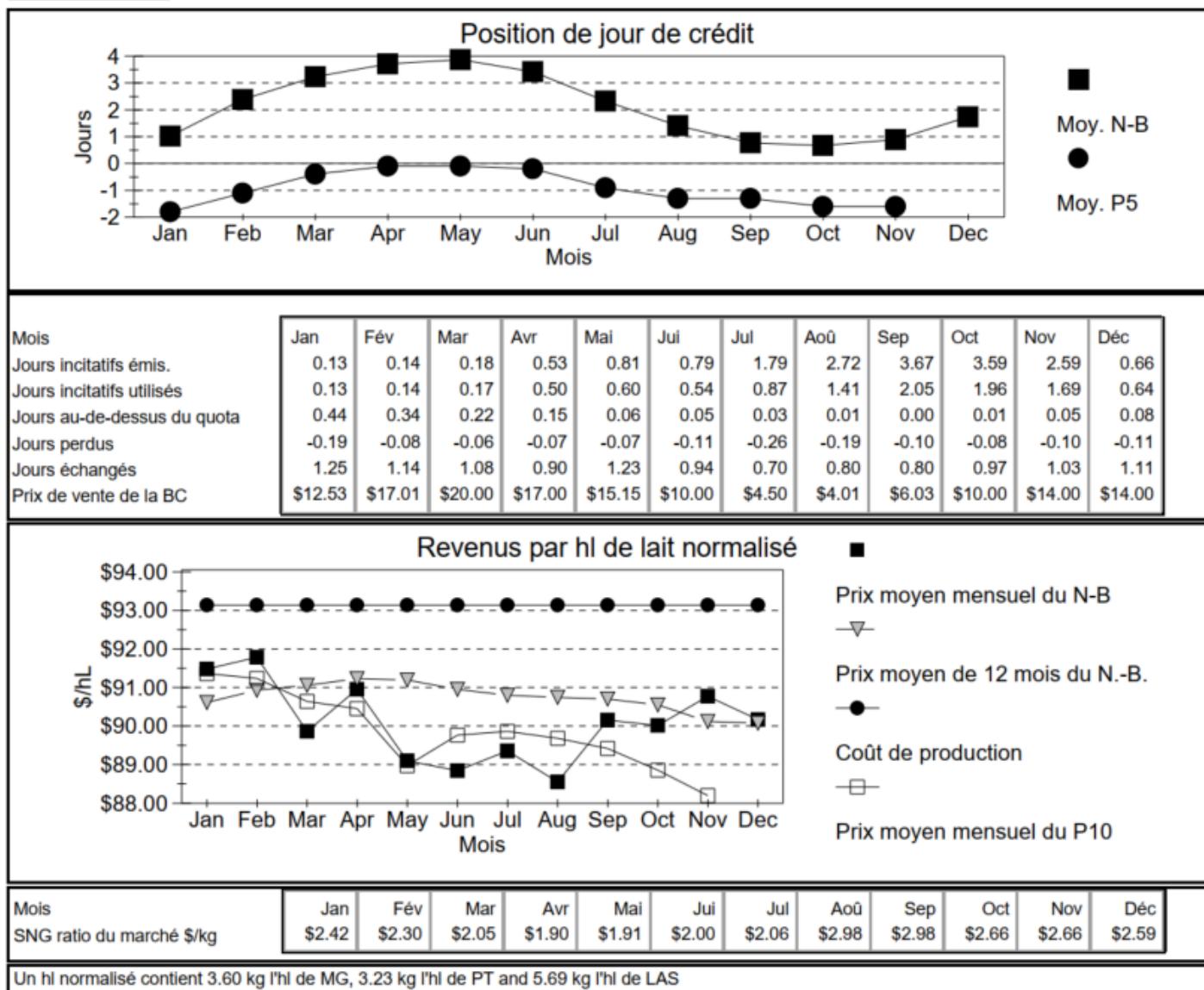
L'Office cessera de ramasser le lait des producteurs un mois après que leur montant de quota quotidien tombe en dessous de dix (10) kilos de quota quotidien.

La pénalité pour hors quota de 20 \$/hl est en vigueur.

ARRÊTÉ SUR LE TRANSFERT DE QUOTAS QUOTIDIENS

Les producteurs doivent payer à l'Office le PBVQ pour le quota quotidien ainsi acheté le ou avant midi du 20^{ème} jour du mois ou avant midi du premier jour ouvrable qui suit si le 20^{ème} jour tombe sur un jour de congé ou sur le week-end. Le paiement reçu par la suite est assujetti à une pénalité de 2 % appliquée sur la valeur du quota quotidien acheté et déduit de la paie du producteur. Il sera également interdit au producteur d'acheter du quota sur la bourse du mois suivant. Si le paiement n'est pas reçu avant le dernier jour ouvrable du mois, ce quota acheté sera révoqué et mis en vente à l'échange du mois suivant. Toutes les pertes subies lors de la revente du quota révoqué seront imputées au producteur ainsi qu'une pénalité supplémentaire de 2 %

Credits



COIN CRÉDIT

La bourse de credits

Avant 16h:00 le 2ème jours ouvrables après le 15 du mois sur des formulaires fournis par l'Office. Les résultats seront disponible le 4ième jour ouvrable qui suit le 15. Les producteurs qui quittent l'industrie pourront vendre ou acheter des crédits un mois suivant la date de leur vente. Si vous ne recevez pas votre état de compte à temps pour voir votre situation de crédit, téléphonez au bureau, et nous vous l'enverrons par courriel ou télécopieur.

Bourse de crédits decembre 2025 14,00\$/KG

22 165 des 23 537 kg offerts au CESP ou en dessous ont été achetés.

À compter du 1er mai 2025, la limite de 0 jour a été supprimée, ce qui permettait aux producteurs d'acheter ou de vendre, quelle que soit leur position de crédit.

À une date ultérieure, les producteurs ayant des pénalités de qualité verront également le pourcentage de crédits qu'ils peuvent acheter réduit pendant un certain nombre de mois. Le PLNB informera les producteurs 2 mois avant l'entrée en vigueur de la présente politique.

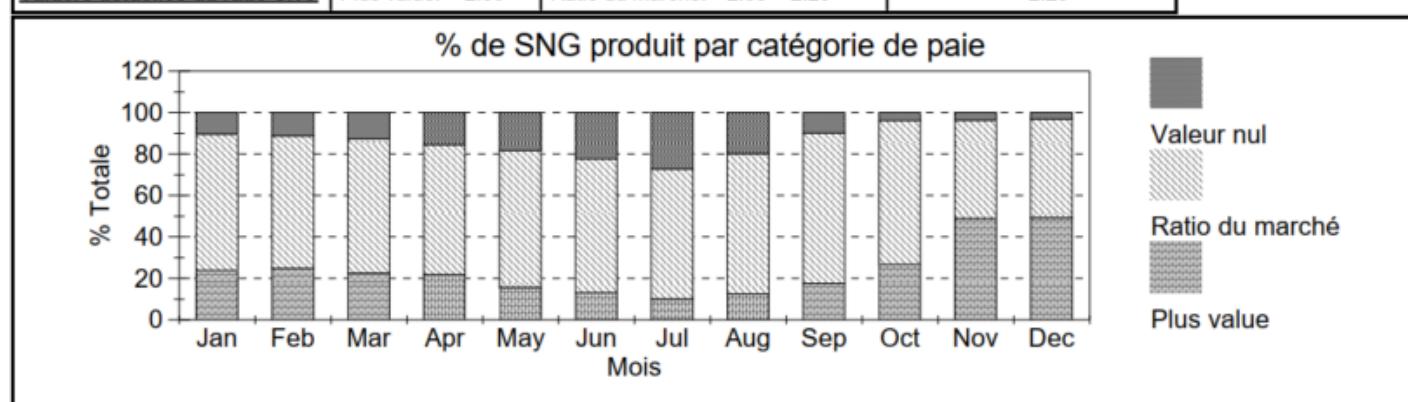
Pool domestique du N.-B.									
Marché marginal	MG Kg	MG \$/kg	MG \$	PT Kg	PT \$/kg	PT \$	LAS Kg	LAS \$/kg	LAS \$
Decembre 2025	1,565	-\$2.7327	(\$4,275)	1,121	-\$1.9107	(\$2,142)	1,966	-\$3917	(\$770)
Année laitière	28,507	-\$2.7327	(\$77,901)	21,290	-\$1.9107	(\$40,678)	37,665	-\$3917	(\$14,753)
SNG > 2.20									
Decembre 2025				291	\$0.0000	\$0	516	\$0.0000	\$0
Année laitière				21,325	\$0.0000	\$0	39,247	\$0.0000	\$0
SNG 2.00↔2.20									
Decembre 2025				8,274	\$2.5900	\$21,430	14,535	\$9000	\$13,081
Année laitière				222,675	\$2.3369	\$520,362	400,389	\$7233	\$289,611
Marché domestique									
Decembre 2025	632,805	\$13.5243	\$8,558,250	459,532	\$10.2456	\$4,708,184	784,844	\$9000	\$706,360
Année laitière	7,303,619	\$13.6670	\$99,818,364	5,257,402	\$10.7409	\$56,468,998	9,226,903	\$9000	\$8,304,213

Production et paiement

Revenu	\$/HL	MG \$	PT \$	LAS \$				Totale \$
Decembre 2025	\$103.03	\$8,553,975	\$4,727,472	\$718,671				\$14,000,118
12 Months	\$100.60	\$99,740,463	\$56,948,682	\$8,579,070				\$165,268,215
Déductions	Transport par HL	Promotion par kilo de solides totaux	Admin	Lab	Recherche	Frais totales par HL		Totaux Deductions
Decembre 2025	\$3.74	\$0.0000	\$0.0786	\$0.0080	\$0.0016	\$4.97		\$677,772
Année laitière	\$3.77	\$0.0929	\$0.0786	\$0.0083	\$0.0016	\$6.22		\$10,306,808
Qualité	Cell. somatiques	Boite de pétri	Après pasteur.	CBI				Camion refusé
Decembre 2025	163,178	0	0	30				0
Année laitière	173,422	0	0	44				0
Production & Composants	Production Volume	MG	Protéine	Lactose et A.S.	Solides totaux	Ratio SNG		
Decembre 2025	13,628,639	4.6547	3.4429	5.8836	13.9812	2.0037		
12 Months	165,044,366	4.4425	3.3462	5.8798	13.6685	2.0767		

Politique SNG

Valuers actuelles du ratio SNG	Plus value: < 2.00	Ratio du marché: 2.00↔2.20	Valeur nul: > 2.20
--------------------------------	--------------------	----------------------------	--------------------



SNG/MG: Ratios moyen

Mois	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jui	Jul	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc
Plus value	1.93	1.92	1.93	1.93	1.94	1.95	1.95	1.93	1.92	1.92	1.93	1.93
Ratio du marché	2.09	2.08	2.09	2.10	2.10	2.11	2.12	2.11	2.11	2.10	2.08	2.06
Valeur nul	2.27	2.26	2.26	2.27	2.26	2.26	2.28	2.26	2.25	2.24	2.26	2.24
Provincial	2.07	2.06	2.08	2.09	2.10	2.12	2.14	2.12	2.08	2.05	2.01	2.00

Maritime Quality Milk

Maritime Quality Milk (MQM) est un programme de recherche et de service du Collège vétérinaire de l'Atlantique, situé à l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard à Charlottetown.
www.milkquality.ca

Lait 2020

LAIT 2020 a pour mission de répandre le savoir et l'innovation par son leadership et ses moyens d'action dans l'optique d'encourager la croissance durable de l'industrie laitière du Nouveau-Brunswick.
www.milk2020.ca

Co-operators Assurance Collective

Tarifs de groupe en date de 1er décembre 2024
Couverture individuelle mensuelle : 140,94 \$
Couverture familiale mensuelle : 369,74 \$
Demandes, taux, inscriptions :
Emily Murphy 506.850.1643
emily.murphy@gotoinsure.ca
David Scott 506.458.1220
1.800.994.5155

Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick

Le RPC est l'organisme provincial pour la recherche et la technologie (RTO) du Nouveau-Brunswick. Il offre des services contractuels dans les secteurs de la R-D et de la technologie dans ses installations de Fredericton et de Moncton, au Nouveau-Brunswick.
506.452.1212

Le Plan de ferme environnemental

Rejoindre: Likhita Potluri
Téléphone:
506.452.8101
506.259.0020
Courriel:
efp-pfe@fermeNBfarm.ca

Tests de composition et de microbiologie

Analyse du lait
communiquez avec Jill Hay à l'adresse suivante :
jill.hay@rpc.ca
Les tests microbiologiques
contactez Corrie Maston à l'adresse suivante :
corrie.maston@rpc.ca

Parage des sabots

Rejoindre:
E. Duivenvoorden
Téléphone:
506.433.1864
ou Peter Jones
Téléphone:
506.866.0531

Spécialiste des cultures

Contactez Jason Wells
Téléphone:
506.434.2543
Courriel:
Jason.Wells@gnb.ca

Agropur

Conseiller coopératif
Jeanette Van der Linden
1-800-574-5585 Ext. 3224
Jeanette.Van-Der-Linden@agropur.com

Tests d'échantillons

Dairytown
Tests d'antibiotiques
Kris Byers
506-424-0769
RPC pour des tests ultérieurs
506-452-1212

Spécialiste d'exploitation laitière

Communiquez avec
David Dykstra
Téléphone cellulaire:
506.434.5755
Courriel :
David.Dykstra@gnb.ca

Links

Développement du secteur de l'élevage
https://www2.gnb.ca/content/gnb/en/contacts/dept_rendreer.137.203310.4073.html#employees

Les prix des veaux
<https://www.fpbq.upa.qc.ca/infoprix/BovinReforme/BRInfoPrixHebdo.asp?Langue=A>

Conseil de recherches : Webinaires gratuits
<https://www.beefresearch.ca/resources/webinars.cfm>

Commission Canadienne du lait
<https://www.cdc-ccl.gc.ca/>

Centre des nouvelles des Producteurs laitiers du Canada
<https://www.dairyfarmers.ca/news-centre/document-library>

AgriStartNB
<https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/10/pdf/Agriculture/FarmingInNewBrunswick-RoadMapForNewEntrants.pdf>

RÉSERVOIRS DE LAIT EN VRAC

Tous les réservoirs de lait en vrac devant être étalonnés seront coordonnés par le personnel du PLNB en utilisant les services d'étalonnage des producteurs laitiers de l'Ontario (MPO). Si vous prévoyez installer un nouveau réservoir ou si vous en avez installé un récemment, veuillez appeler le 432-4330 afin que votre ferme puisse être ajoutée à l'horaire. Avant de remplacer votre réservoir de lait en vrac rappelez-vous: Les nouveaux réservoirs de 1000 gallons américains (3780 litres) doivent avoir une sortie minimale de 3 pouces avec une valve papillon; Les nouvelles citernes de moins de 1000 doivent avoir une sortie de réservoir minimale de 2 pouces avec une vanne papillon; Les réservoirs usagés de toute taille doivent avoir une sortie de réservoir minimale de 2 pouces avec une valve papillon.

LE TRANSPORT

Si vous avez des inquiétudes au sujet de vos ramassages prévus, Vous pouvez contacter :
Kingsco Transportation:
Répartiteur –
Bliss Price 506-435-1584

Superviseur –
Conrad Hachey 506-435-2293

Directeur général –
Kris Aiton 506-434-3006

PLNB
Coordinatrice Transport -
Veronica McEwen (506) 432-0092

Pour toute question sur le transport du lait du PLNB
(506) 432-4330, x24
(français).



INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT CONFÉRENCE ANNUELLE SUR LA POLITIQUE LAITIÈRE DES PRODUCTEURS LAITIERS DU CANADA

Les fondations pour l'avenir

Le contexte qui influence le secteur laitier canadien est plus dynamique que jamais. La technologie et les données stimulent l'innovation agricole. Les valeurs des consommateurs évoluent. Les pressions commerciales mondiales soulignent la nécessité pour la sécurité et la souveraineté alimentaires.

Depuis des décennies, un secteur laitier rigoureux et uni constitue la base qui permet de s'adapter et de faire preuve de leadership avec confiance. À l'approche de 2026, il est plus important que jamais d'inciter le gouvernement fédéral à élaborer des politiques qui reflètent et supportent les réalités rurales et agricoles.

Joignez-vous à nous du 3 au 5 février 2026 lors de la Conférence annuelle sur la politique laitière, où nous explorerons certains des sujets les plus captivants pour notre industrie et la manière dont une approche stratégique et coordonnée contribuera à établir les fondations pour l'avenir.



3 au 5 février
2026



Le Fairmont Château Laurier,
Ottawa, Ontario

Mise à jour du Module de Soins aux Animaux

Actif à partir du 1er Avril 2027

Le Comité proAction a publié 2 questions mises à jour et 3 nouvelles questions qui seront intégrées à la mise à jour du Code de pratiques du programme proAction. Elles sont publiées dès maintenant afin de vous laisser le temps d'adapter vos installations et vos pratiques à la ferme.

Veuillez communiquer avec votre coordonnateur pour obtenir plus d'information.

BA1 (démérites)

Logement des veaux non sevrés

Le logement des veaux non sevrés de TOUT TYPE :

- a) Est-il maintenu en bon état pour réduire au minimum les boiteries et les blessures?
- b) Permet-il aux veaux de se lever et de se coucher avec aisance, de se retourner complètement, de se tenir debout (sans toucher le haut de l'enceinte), d'adopter des postures de repos en décubitus sternal et latéral et de faire leur toilette?
- c) Est-il recouvert avec suffisamment de litière sèche pour fournir isolation, confort adhérence et propreté?
- d) Permet-il aux veaux d'avoir un contact visuel avec d'autres bovins?
- e) Fournit-il de l'air frais, prévient-il l'accumulation d'émanations nocives, de poussière et d'humidité, et réduit-il le risque de stress dû à la chaleur ou au froid?
- f) Pour les veaux en groupe, fournit-il une surface recouverte de litière suffisamment grande pour permettre à tous les veaux de se reposer confortablement en même temps? Le logement INTÉRIEUR* des veaux non sevrés :
- g) Exclut-il la pratique d'attacher les veaux?
- h) Avez-vous un plan pour passer à un logement en paire ou en groupe d'ici 2031? Le logement EXTÉRIEUR* des veaux non sevrés :
- i) j) Permet-il un contact physique avec d'autres veaux? Si les veaux sont attachés, leur donne-t-il un accès à l'extérieur de la huche, et l'attache est-elle munie d'un collier?

*Le logement intérieur est défini comme un logement comprenant une structure couverte avec quatre côtés fermables. Les huches à veaux situées sous une structure couverte avec quatre côtés fermables sont considérées comme un logement intérieur et doivent respecter les exigences correspondantes au logement intérieur des veaux non sevrés.

*Le logement extérieur est défini comme un logement qui ne comprend pas de structure couverte avec quatre côtés fermables. Les huches à veaux situées sous une structure couverte avec moins de quatre côtés fermables sont considérées comme un logement extérieur et doivent respecter les exigences correspondantes au logement extérieur des veaux non sevrés.

BA4 (démérites)

Densité d'élevage des vaches taries et des vaches en lactation

La densité d'élevage est-elle adéquate pour les vaches taries et en lactation?

- Stabulation libre : ne dépasse pas normalement 1,1 vache par logette utilisable
- Enclos à litière accumulée : prévoir 9,3 m² (100 pi²) par vache
- L'infirmerie logeant des vaches en lactation et des vaches taries doit fournir 9,3 m² (100 pi²) d'espace de repos avec litière par vache
- Les aires de circulation ne sont plus incluses dans le calcul de la superficie

*Les races plus petites (par exemple les Jerseys) nécessitent au moins 80 % de l'espace (7,4 m² (80 pi²)) requis pour une vache Holstein.

BA22 (majeure/mineure)

Cornadis en stabulation entravée – NOUVEAU

Des bovins sont-ils logés avec des cornadis en stabulation entravée?

- Les cornadis en stabulation entravée sont interdits
- La présence de cornadis en stabulation entravée est une non-conformité majeure

BA23 (majeure/mineure)

Étables nouvellement construites – NOUVEAU

Dans les étables nouvellement construites :

- a) Offrez-vous quotidiennement aux vaches en lactation et/ou aux vaches taries des périodes de liberté de mouvement et d'interaction sociale à l'année?
- b) Les vaches peuvent-elles vêler dans un endroit qui leur permet de se retourner?
- À compter du 1er avril 2024, une étable nouvellement construite est définie comme un nouveau bâtiment séparé ou une reconstruction d'une installation préexistante où sont logées des vaches taries et/ou en lactation.
- Une étable nouvellement construite ne comprend pas la rénovation d'un logement préexistant.
- Les vaches en lactation et/ou les vaches taries doivent disposer d'au moins 1 h/jour de liberté de mouvement sans attaches leur permettant d'avoir des interactions sociales avec d'autres bovins, si ces interactions peuvent avoir lieu en toute sécurité.
- Les vaches ne doivent pas être attachées au moment du vêlage et doivent pouvoir se retourner.

BA24 (démérites)

Liberté de mouvement - NOUVEAU

Offrez-vous aux vaches des périodes de liberté de mouvement pendant leur cycle de production (d'un vêlage à l'autre)?

- Les vaches doivent avoir la possibilité de se mouvoir pendant un minimum de 55 jours au cours d'un cycle de production, que ces jours soient consécutifs ou non.
- Les périodes d'exercice doivent être d'une durée minimale d'une heure par jour.

* Il revient au producteur de décider du moment le plus approprié, au cours du cycle de production, pour offrir la liberté de mouvement. Les options pour offrir cette liberté comprennent, sans s'y limiter, les exemples suivants :

- Loger les vaches en lactation en stabulation libre ou au pâturage
- Loger les vaches taries en stabulation libre ou au pâturage
- Offrir un accès régulier aux aires d'exercice et/ou au pâturage pour les vaches en lactation et les vaches taries tout au long de l'année, lorsque les conditions météorologiques et environnementales le permettent.

Jennifer Dillman

DFPEI, DFNL, DFNS Zones 1,2 & 3

jennifer.dillman@atlanticproaction.org

(902) 957-4494

Natasha McKillop

DFNB, DFNS Zones 4,5 & 6

Natasha@atlanticproaction.org

(902) 890-8348